

CASSATION & CEDH · 01/02/2002

État des créances — SARL Les Pins

TYPE	DATE	PARTIES
État des créances (procédure collective)	01/02/2002	Des sociétés du franchisé

FICHE DE SYNTHÈSE

État des créances — SARL Les Pins · 29 janvier 2002

Aperçu : état succinct des créances établi au titre de l'article 621-103 du Code de commerce, dans la procédure collective de la SARL Les Pins (Juan-les-Pins), dressé par Maître Gilles Gauthier, sous le juge-commissaire Mme Petit (dossier 1608). Les montants sont exprimés en euros.

L'essentiel

L'état recense deux créances déclarées, à caractère chirographaire :

- Clément Jean-Paul : 20 922,00 €
- McDonald's France : 276 248,18 €
- Total : 297 170,18 €

Le document se présente sous forme de tableau récapitulant, pour chaque créancier, la nature de la créance et son montant, dans le cadre de la vérification des créances de la procédure.

Portée

Pièce de la phase de procédure collective touchant l'une des sociétés du franchisé : elle atteste, plusieurs années après le contentieux principal, l'existence d'une créance déclarée par McDonald's France au passif de la SARL Les Pins.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/etat_des_creances_sarl_les_pins_01_02_2002/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.